

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre

Conseil de Communauté

2, rue Masson
58130 GUERIGNY

Séance du 17 juin 2009

Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

L'an deux mil neuf, le mercredi dix sept juin à dix neuf heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Parigny Les Vaux, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

Etaient présents :

J.P APERS - B. BERNADOTTE - J. CAILLOT - D. CHALENCON - A. DEMARES - J.P. GATEAU - D. GOBET - E. GUYOT - H. JUDAS - G. LANTIER - N. LEBAS - A. LEONARD - C. LOBRIAUT – C. MAGNIEN - S. MARC - C. MEVEL - R. PASQUET - M. PASSE - J. ROPITEAU - S. SEILER - A. VAILLANT - M. VANDELLE

Absents excusés :

A. ADOUE donne pouvoir à J.P. GATEAU
J.C BONNET donne pouvoir à A. VAILLANT
J.P CHATEAU donne pouvoir à E. GUYOT
M. CHARMANT

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Christian LOBRIAUT est désigné secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19h40 par Mme Martine VANDELLE, Présidente.

La Présidente demande l'accord de l'assemblée pour modifier l'ordre du jour envoyé aux délégués communautaires avec les suppressions suivantes :

Le projet de territoire 2^{ème} génération. Il est dit qu'un prochain conseil communautaire lui sera consacré. Maîtrise d'œuvre « voirie 2009-2012. Ce point là a déjà été validé au Conseil communautaire du 03 décembre 2008. Il est rappelé que le montant du programme voirie s'élève à 700.000 euros et non plus 1 million d'euros.

La Présidente demande à l'assemblée si d'autres points sont à ajouter aux questions diverses:

Le conseil communautaire décide d'ajouter :

Une demande de précision quant au compte rendu de bureau communautaire en date du 4 mars 2009

- Les locaux de la CCBN
- L'achat de la gare

Mme la Présidente présente Melle Elodie VEYSSIER, remplaçante de Marie DELAUCHE, au poste d'agent de développement local.

Suite à l'omission d'envoi du compte rendu avec les convocations, Mme Martine VANDELLE, Présidente, effectue la relecture du dernier Conseil communautaire qui s'est tenu le 25 mars 2009.

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation des délégués au Centre Social Intercommunal

Mme La Présidente explique que lors de la dernière assemblée du centre social intercommunal, il a été décidé que la communauté de communes sera représentée par 9 titulaires, 3 suppléants et 1 représentant de droit.

Une proposition de répartition par communes est faite aux délégués communautaires :

- Guérigny : deux titulaires, un suppléant
- Urzy : deux titulaires, un suppléant
- Saint Martin d'Heuille : deux titulaires
- Saint Aubin Les Forges : deux titulaires
- Parigny Les Vaux : un titulaire, un suppléant
- Présidente de la communauté de communes : représentant de droit

Le Conseil communautaire désigne à l'unanimité :

- Guérigny : J.P CHATEAU – N. LEBAS pour les titulaires et A. LEONARD en suppléant
- Urzy : J.P GATEAU – D. GOBET pour les titulaires et J. ROPITEAU en suppléant
- Saint Martin d'Heuille : G. LANTIER – C. MAGNIEN en titulaires
- Saint Aubin Les Forges : A. VAILLANT et J. CAILLOT en titulaires
- Parigny Les Vaux : C. MEVEL - M. VANDELLE en titulaires – S. MARC en suppléant

3. Décisions Modificatives du SPANC

La présidente annonce qu'une décision modificative est à prendre pour le compte 673 (compte « titres annulés ») non crédité sur le budget du SPANC, suite à la demande de remboursement par la Trésorerie de la facture de M. BENLARDI de 78.00 euros.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le transfert de crédit sur le compte 673.

4. Maintenance des ouvrages de la Salle des arts martiaux

La Présidente rappelle que la Salle des arts martiaux communautaire est mise en service depuis maintenant 2 ans et qu'une visite du SDIS risque d'être réalisée prochainement. Il est nécessaire de fournir des documents sur le contrôle et l'entretien des bâtiments et tout particulièrement sur le système de chauffage, le système électrique, la sécurité du bâtiment (les extincteurs, le désenfumage).

Des devis ont été demandés à différentes structures pour un contrat annuel de maintenance de ces dispositifs dans le cadre des préconisations du SDIS.

Pour ces vérifications, il est demandé une mutualisation des moyens avec la commune de Guérigny qui est propriétaire du gymnase adjacent.

Les délégués communautaires autorisent à l'unanimité la Présidente à choisir les entreprises pour la maintenance et signer les devis.

5. Dossier Handi Pêche : Association « Le Garbot » (Guerigny)

Madame la Présidente fait part d'une demande de subvention concernant la réalisation d'un ponton d'accès aux personnes à mobilité réduite par l'association « Le Garbot » de Guéigny, à l'instar de ce qui avait été octroyé à l'association « le brochet » d'Urzy.

Il est rappelé que le projet avait été largement soutenu par le Crédit Agricole du Centre Loire.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de compléter le financement de l'opération par le versement d'une subvention de 150 euros.

6. Questions diverses

- Inauguration des circuits d'orientation, ce samedi 20 juin à 14h au parc à Chevreuil à l'étang de Villemenant.

- A propos du SCOT :

Le compte rendu de la réunion de bureau du 5 février, concernant la réunion d'information qui s'est tenue à Nevers dans les locaux de l'ADN, suscite quelques débats autour du périmètre d'un futur SCOT.

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes n'a pas la compétence SCOT et que les remarques tenues lors de cette réunion de bureau s'inscrivent dans des échanges normaux au niveau de cette instance et ne valent pas décision.

- Locaux de la Communauté de Communes :

A. LEONARD fait part de son étonnement quant au manque d'entretien de l'espace extérieur des locaux et de l'organisation intérieure.

Madame la Présidente rappelle que jusqu'à maintenant, ce sont les agents de la commune de Parigny les Vaux qui ont toujours participé à cet entretien.

- Commission statut :

E. GUYOT rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été formulé le souhait de mettre en place un chantier d'insertion.

Il est noté que la réglementation actuelle ne permet plus, par absence de financement, l'élaboration d'un tel projet. Toutefois, par élargissement, une option serait possible avec la communauté voisine Nièvre et Forêts.

E. GUYOT propose que la « commission affaires sociales » étudie le projet.

- Réactivation de la ligne ferroviaire Nevers-Guéigny :

H. JUDAS et Ch. LOBRIAUT font le point sur la réunion qui s'est tenue le 16 juin à l'initiative de P. REUILLARD, conseiller général, en présence du conseiller régional en charge du transport ferroviaire, d'un représentant du service de développement de Réseau Ferré de France. Il s'agit de déterminer les possibilités de réouverture de la Ligne de chemin de fer Nevers- Guéigny à l'horizon 2012 à « l'activité voyageurs »

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h15.